



ASSOCIATION «SWISS-URALCREAGROUP»
INTERNATIONAL DANCE FESTIVAL - COMPETITION

"Golden Bee"

www.golden-bee.ch

Le 2^{ème} Avril 2023, Genève, Suisse

Les personnes du domaine de la danse savent combien de travail et d'efforts doivent être fournis afin d'atteindre le résultat souhaité.

Le travail fournis du chorégraphe et du danseur peut être comparé à celui des abeilles. Afin d'obtenir 1 kg de miel, les abeilles volent autour de 2 à 4 millions de fleurs et survolent une distance de plusieurs centaines de kilomètres. Après avoir recueilli le précieux nectar, les abeilles le transforment entièrement en miel. Le chorégraphe, tels ces abeilles, rassemble peu à peu tous les éléments de la composition et de la mise en scène de la danse et obtient ainsi une œuvre chorégraphique, sa création, son "miel".

Nos participants, comme de vraies petites abeilles, s'envolent de différentes parties de la terre dans une ruche belle et confortable appelée Genève.

Le concours international de danse "Golden Bee" invite tout le monde à participer et à recevoir des prix bien mérités.

Votre travail sera apprécié!

CONDITIONS GENERALES

1. BUTS ET OBJECTIFS

- Révélant des groupes et des danseurs individuels talentueux;
- Soutien et découverte de talents artistiques tout âge;
- Développement de l'intérêt des personnes pour la culture et l'art;
- Maintien des traditions culturelles dans les toutes les communautés;
- Renforcement de la compréhension mutuelle et des relations amicales entre enfants, jeunes et adultes de différentes régions et pays.

2. LES CANDIDATS

Le concours est ouvert aux danseuses et danseurs à partir de 4 ans: débutants (1 cours de danse par semaine), amateurs (de 2 à 3 cours par semaine), pré-professionnels (à partir de 4 cours par semaine) et professionnels (à partir de 17 ans).

3. GENRES

- danse classique, néo-classique;
- danse caractère, folklore, stylisation;
- moderne-jazz, contemporaine, lyrique;
- hip-hop, break danse, street danse;
- danse pour enfants, pop danse;
- d'autres genres (show, danse orientale, acrobatique, gymnastique)

4. CATEGORIE D'AGE

Baby – jusqu'à 6 ans

Child – de 7 à 10 ans

Junior – de 11 à 14 ans

Junior plus - de 15 à 18 ans

Adult – de 19 à 34 ans

Adult plus – de 35 à 49 ans

Senior - dès 50 ans

Groupe MIX - âge différent dans le groupe

4.1 Timing musical: Solo (4-10 ans) - pas plus de 2 minutes, Solo (11 ans et plus) - pas plus de 3 minutes, duos / trios / groupes pas plus de 4 minutes.

Les collectifs, les duos et les solistes ont le droit de participer plusieurs fois, à condition d'une inscription séparée et d'un paiement approprié.

4.2 Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables des accidents, maladies ou vols subis par les participants pendant la compétition. Les responsables sont chargés de s'assurer contre les accidents, la maladie et le vol.

5. CONDITIONS FINANCIÈRES DE PARTICIPATION

Les frais d'organisation, de réalisation du festival international "Golden Bee" et de récompense des participants sont à la charge du fondateur et organisateur du concours (aux dépens des frais d'inscription). **Les frais d'inscription ne sont pas remboursables.**

5.1 Frais de participation à Genève en Suisse:

Nominations	Frais d'inscription	Prix de participation
SOLO	compris	CHF 50 / EUR 50
DUO	compris	CHF 25 / EUR 25 par participant
TRIO	compris	CHF 20 / EUR 20 par participant
PETIT GROUPE (4 – 11 participants)	CHF 50 / EUR 50	CHF 15 / EUR 15 par participant
GRAND GROUPE (12 et plus de participants)	CHF 50 / EUR 50	CHF 12 / EUR 12 par participant
Chorégraphie créée par un étudiant	compris	CHF 20 / EUR 20 par chorégraphie Quel que soit le nombre de participants

5.2 Les remises pour participation:

10% remise pour les participants qui ont participé au concours "Golden Bee" en 2022.

10% remise pour la troisième danse à condition que le/les danseur/danseurs sont les mêmes dans chaque danse.

10% remise pour les participants d'une famille nombreuse.

5.3 Les remises sont pas cumulables.

Par exemple, si un participant d'une famille nombreuse et qu'il a participé en 2022 au concours "Golden Bee", la réduction n'est que de 10%. Pour toutes questions concernant les remises merci de contacter le comité d'organisation goldenbee.contact@gmail.com

5.4 ATTENTION:

Clôture des inscriptions le **2^{ème} Mars 2023**.

Dans le cas d'un nombre suffisant d'inscription, l'organisateur se réserve le droit de fermer les inscriptions avant la date limite.

Les demandes non confirmées de paiement seront automatiquement annulées par les organisateurs.

6. PAIEMENT DES INSCRIPTIONS

A l'ordre de

Banque cantonale de Genève

CH490078 8000 0503 0831 3

SWISS-URAL CREAGROUP

MME USMANOVA GOBET GUZEL

Rue Neuve-du-Molard, 4-6, 1204 Genève

SVP, préciser votre nom, groupe et catégorie choisis.

Banque de la Russie

СБЕРБАНК 4276 0600 3632 8006

GUZEL USMANOVA GOBE

7. LE JURY

Le jury est composé de professionnels du monde de la danse et de la culture. Le jury est composé d'un nombre impair de juges, pour éviter toute égalité. Les membres du jury assistent à une réunion préparatoire avant le concours pour assurer le bon déroulement de leur fonction de juge. Les décisions du jury sont irrévocables.

8. CRITERES D'EVALUATION

Le concours "Golden Bee" a un **principe d'évaluation qualitatif** et NON compétitif.

Chaque performance est jugée selon quatre critères:

- Notation technique
- Notation artistique (expression des émotions)
- Composition de danse (dramaturgie, choix musical, diversité des pas et mise en scène)

Sera également considéré les critères: originalité, costumes, choix d'une image artistique, adéquation entre l'âge des danseurs et la chorégraphie.

La note maximale pour un critère est de 10 points.

Un participant peut recevoir un maximum de 30 points d'un membre du jury.

Les places sont réparties en fonction du nombre de points marqués.

Donc, **plusieurs gagnants sont possibles** dans une seule nomination et catégorie d'âge.

La somme des notes de tous les juges sera ensuite calculée afin de déterminer le classement.

Les résultats du concours en ligne seront disponibles **le 21 avril 2023**, sur notre site internet.

9. PRIX ET RÉCOMPENSES

- « Platinum Bee » - Grand prix Coupe et diplômes;
- « Gold Bee » - diplômes pour la première place;
- « Silver Bee » - diplômes pour la deuxième place;
- « Bronze Bee » - diplômes personnalisé pour la troisième place;
- Diplôme de participant du concours.
- Lettres d'appréciation aux chorégraphes.

9.1 Des prix sont décernés dans chaque catégorie de nomination et d'âge.

Chaque membre de l'équipe reçoit un diplôme personnel (avec nom et prénom) et une médaille du concours de danse Golden Bee.

9.2 PRIX SPECIAL:

- "La Meilleure Chorégraphie"
- "Jeune Talent"
- "Bravo"
- "Bumble Bee" - début
- Nomination "L'espoir"
- Nomination "Le plus artistique"
- Nomination "Le meilleur costume"
- Nomination "La meilleure performance masculin"
- Nomination "La meilleure performance féminin"

9.3 CADEAUX DES SPONSORS ET PARTENAIRES DU CONCOURS

- Montre suisse;
- T-shirts avec le logo du concours;
- Certificats de participation gratuite à d'autres concours de danse internationaux et russes.

9.4 Les membres du jury ont le droit de ne pas attribuer certains prix, y compris le Grand Prix.

10 COORDONÉES DE L'ORGANISATEUR

ASSOCIATION SWISS-URAL CREAGROUP

Guzel Usmanova Gobet L'auteur du projet "Art Festival Helvetic Navruz"
et l'organisateur du Festival-concours international de danse "Golden Bee"
+41 76 375 34 92; usmanovagobet.guzel@gmail.com

Sabina Meyer - Directeur Exécutif
+66654477897; director.goldenbee@gmail.com

Olesya Cajas - Directeur Financier
+41 76 399 39 98; cjasolesya@gmail.com

Instagram @goldenbeedance

11. PHOTO ET VIDEO

Les photos et le matériel de présentations vidéo et / ou de participation peuvent être utilisés par l'organisation pour la publication de publicité à sa discrétion (Internet, télévision, papier, etc).

12.LIEU DE L'ÉVÉNEMENT

À GENÈVE: Genève, Suisse

Aula du collège de Saussure, Vieux chemin d'Onex, 9, 1213 Petit-Lancy.

13. L'envoi d'une candidature implique l'acceptation de toutes les conditions.

14. Le comité organisateur a le droit d'apporter des modifications au règlement avec une notification ultérieure aux participants inscrits.

15. Exigences organisationnelles et techniques

- Entrée des participants dans les coulisses au plus tôt trois numéros avant la représentation.
- Le temps de répétition avant la présentation est limité, seule la répétition technique (épreuve, repérage) est effectuée conformément au programme du concours.
- Le jury n'a pas le droit de divulguer les résultats avant la publication officielle ou la cérémonie de remise des prix.
- La décision du jury est exécutoire et n'est pas sujette à révision ou discussion.
- L'organisateur se réserve le droit de modifier l'horaire.
- Les participants au festival-concours effectuent eux-mêmes le déchargement, le chargement et l'installation des accessoires nécessaires.
- En cas d'attitude irrespectueuse envers les membres du jury et du comité d'organisation, le participant pourra être retiré de la participation au concours-festival sans remboursement des frais de participation et l'obtention du diplôme.

- Les questions controversées qui surgissent sont résolues par des négociations avec le comité d'organisation de la compétition.
- Les prises de vue vidéo et photo professionnelles du concours ont le droit d'être réalisées par des sociétés de télévision et des personnes accréditées par le comité d'organisation du concours. Le tournage sur téléphone portable est autorisé depuis leur siège, à condition que cela n'interfère pas avec la performance des candidats et de la compétition.
- La vente des prestations photos et vidéos professionnelles est réalisée le jour du concours à un prix fixé par le Comité d'Organisation du concours.
- Les billets d'entrée sont vendus le jour de la compétition à un prix fixé par le Comité d'Organisation de la compétition.
- Il est interdit d'utiliser des objets inflammables, y compris des pièces pyrotechniques, des bougies, des torches, des feux de Bengale, des décorations et d'autres objets non conformes à la sécurité incendie.
- Les organisateurs du festival-concours ne sont pas responsables envers les auteurs d'œuvres et de chansons interprétées par les participants au festival-concours.
- L'obtention de tous les droits d'utilisation de la musique, des paroles, de la chorégraphie et de toute autre propriété protégée par le droit d'auteur (y compris la propriété intellectuelle) par le concurrent dans sa performance relève de la seule responsabilité de chaque participant.
- Tout mouvement dans l'auditorium pendant la prestation des participants est interdit. Veuillez respecter les participants et ne pas interférer avec le tournage professionnel.
- Il est interdit d'apporter de la nourriture et des boissons dans l'auditorium.

Confirmation

M / Mme _____

(Prénom, nom de famille)

Superviseur _____

(nom du groupe, studio, école)

J'accepte le traitement et l'utilisation des données personnelles.

Je reconnais qu'en donnant un tel consentement, j'agis de mon plein gré.

Je suis d'accord avec toutes les conditions spécifiées dans ce règlement et confirme avoir familiarisé tous les membres de mon équipe et leurs parents avec le règlement

Festival-concours international de danse « Golden Bee »

Date: " ____ " _____ 202__

Signature _____ / _____